



---

*Problèmes de moisissure et présence d'amiante dans le bâtiment*  
***La Municipalité de Saint-Boniface opte pour la réfection de son hôtel de ville***

---

**Saint-Boniface, le 27 octobre 2022** – Aux prises avec une problématique de qualité de l'air dans son hôtel de ville depuis plusieurs mois, la *Municipalité de Saint-Boniface* a récemment reçu un rapport de la firme Renée Tremblay Architecte présentant les différentes options possibles pour la réfection du bâtiment. Après avoir étudié le rapport d'une centaine de pages, le conseil municipal a opté pour la réfection totale de l'hôtel de ville situé au 140, rue Guimont.



Ce jeudi 27 octobre, les élus ont rencontré la population lors d'une séance d'information afin de leur présenter les trois options et indiquer quelle avenue ils privilégiaient. Quelque 80 personnes étaient présentes pour l'occasion et elles ont pu obtenir les réponses à leurs questionnements, notamment grâce à la présentation faite et à la période de questions.

### **Trois options proposées**

Dans son rapport, Renée Tremblay Architecte propose trois avenues à la *Municipalité*. Il faut également souligner d'entrée de jeu que chaque proposition inclut la construction d'une nouvelle caserne incendie. Ce projet étant déjà sur la table de la *Municipalité* depuis quelques années, il a été convenu de le joindre celui de la réfection de l'hôtel de ville.

D'abord, comme première option, il est suggéré de démolir l'hôtel de ville actuel et procéder à une reconstruction complète, sans toutefois ajouter de gymnase comme il y a présentement. Les coûts de ce projet, incluant la construction de la nouvelle caserne, sont évalués à 7,9 M\$.

La seconde proposition, celle retenue par le conseil municipal, consiste à faire la décontamination complète et procéder à la réfection totale du bâtiment actuel, en commençant par des travaux de dégarnissage (démolition des finis de plafonds, des isolants d'entretoit, du gypse des murs, des éléments de charpente, etc.).

En plus de conserver la structure du bâtiment, de régler les problématiques du vide sanitaire et des matériaux contaminés, et de revoir l'aménagement de l'hôtel de ville dans son ensemble, un monte-personne (ascenseur) et un système de ventilation-climatisation complet seront ajoutés. La réalisation de ce projet est estimée à 5,7 M\$, incluant également la construction de la caserne incendie.

Quant à la dernière option, il s'agit de travaux similaires à la précédente, soit la décontamination complète du bâtiment et l'enlèvement des matières et matériaux contaminés ou pourris, via des travaux de dégarnissage. Par contre, dans cette avenue, les secteurs sains du bâtiment sont conservés. Autrement dit, les travaux se concentreront seulement au 2<sup>e</sup> étage et l'ajout du monte-personne et du système de ventilation-climatisation n'est pas inclus. Cette avenue est moins dispendieuse, soit environ 5,4 M\$. Cette somme inclut, comme pour les autres choix, la construction de la nouvelle caserne.

*« Considérant que la problématique est importante et que nous devons prendre des décisions pour l'avenir de notre population, nous avons jugé que la réfection complète représentait la meilleure option, afin d'éviter d'avoir des mauvaises surprises dans 5, 10 ou 15 ans. De plus, avec le coût des matériaux et l'inflation que l'on connaît actuellement, il nous a semblé plus judicieux de procéder à tous les travaux maintenant, plutôt que d'ajouter des extras en cours de route ou devoir demander des travaux complémentaires dans quelques années »,* soutient le maire de Saint-Boniface, M. Pierre Désaulniers.

Il est important de souligner que la Municipalité procédera à une tenue de registre, une fois que les actions préalables à cette étape auront été réalisées. La population aura alors l'occasion de se prononcer à ce moment.

### **Rappel des faits**

Rappelons que c'est à l'automne dernier, alors que des travaux de rénovation venaient d'être complétés, qu'une infiltration d'eau a été constatée à l'hôtel de ville. Les problèmes d'humidité ont causé de la pourriture et de la moisissure et une présence d'amiante a aussi été observée par les spécialistes au dossier.

À ce moment, à la suite d'une consultation auprès d'une architecte, le conseil municipal a été informé de l'existence de rapports datant des années 2011 à 2013 soulignant plusieurs problèmes inquiétants en lien avec les fondations et la toiture de l'hôtel de ville. Les correctifs n'avaient pas été apportés à l'époque.

Suivant les problématiques constatées à la structure, jumelées à la pourriture et la moisissure cumulée depuis les années, la Municipalité a donc engagé une firme spécialisée afin d'effectuer des tests de qualité de l'air dans le bâtiment abritant l'hôtel de ville. Les résultats de ces tests ont démontré que la qualité de l'air ne rencontre pas les standards de Santé Canada et de la CNESST dans tout le bâtiment.

C'est ainsi qu'en début d'année 2022, afin de fournir un milieu de travail sain et sécuritaire pour ses employés, la Municipalité et le conseil municipal ont pris la décision de déménager l'hôtel de ville, de manière temporaire, dans les locaux de la bibliothèque municipale.

**Source :**

Francis Baril, directeur général  
Municipalité de Saint-Boniface

**Information et gestion des entrevues :**

Joanie Mailhot  
BEAUDOIN relations publiques  
Bur : 819 840-2829, p. 303 | [joanie@beaudoinrp.com](mailto:joanie@beaudoinrp.com)